



Loi sur les licences des vendeurs mobiles de nourriture : Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

Est-ce que vous vendez ou proposez de vendre de la nourriture dans un lieu public tel que la rue ou le trottoir ?

À propos de la loi sur les licences des vendeurs mobiles de nourriture :

Le Department of Health and Mental Hygiene (DOHMH) émet six (6) types de permis de vente de nourriture. Cinq permis sont bisannuels (ils nécessitent un renouvellement tous les deux ans). Un permis est annuel (il nécessite un renouvellement chaque année). Les permis sont :

- 1. Ville entière (Citywide, durée complète) (Bisannuels) :** Les titulaires de ce permis peuvent vendre toute l'année dans les rues publiques de tous les quartiers.
 - Il existe également un permis Ville entière réservé aux vétérans handicapés/personnes handicapées/vétérans non handicapés.
- 2. Limités à certains quartiers (Borough-Specific, sauf Manhattan) (Bisannuels) :** Les titulaires de ce permis peuvent vendre toute l'année dans les rues publiques du Bronx, de Brooklyn, du Queens ou de Staten Island.
- 3. Fruits et légumes (Green Cart) (limités à certains quartiers) (Bisannuels) :** Les titulaires de ce permis peuvent vendre uniquement des fruits frais entiers, des légumes, de l'eau et des fruits à coque crus et composés d'un seul ingrédient, toute l'année dans les rues publiques de tous les quartiers, mais ils sont tenus de s'installer dans les circonscriptions désignées.
- 4. Zone restreintes dans la Ville entière (Restricted Area Citywide) (Bisannuels) :** Les détenteurs de ce permis peuvent vendre sur des propriétés privées ou sur des propriétés relevant de la juridiction des parcs de NYC. Pour vendre sur une propriété privée, il est nécessaire de signer un bail avec le propriétaire.
- 5. Spécialisés (réservés aux vétérans handicapés et à leur(s) survivant(s) ou conjoint(e) (Bisannuels) :** Les détenteurs de ce permis peuvent vendre toute l'année, mais sont tenus de s'installer uniquement autour d'un parc de NYC.
- 6. Saisonniers (Ville entière uniquement) (Annuels) :** Les détenteurs de ce permis peuvent vendre dans les rues publiques de tous les quartiers, du 1er avril au 31 octobre.

Remarque : Pour de plus amples informations sur ces permis, consultez le site nyc.gov/health

Pour vous faciliter la tâche, chaque catégorie ci-dessous comprend la section correspondante de la loi et/ou de la règle, vous pouvez donc vous y référer pour plus d'informations. La CLÉ ci-dessous décrit les citations légales et les symboles utilisés dans ce document.

Ce document ne s'applique pas aux vendeurs mobiles de nourriture qui opèrent dans un parc de NYC.

CLÉ	
NYC Code : Code administratif NYC RCNY : Règles de la ville de New York § : Section §§ : Sections	
Licences	
1	Vous devez disposer d'une licence valide de Mobile Food Vendor accordée par le Department of Health and Mental Hygiene (DOHMH). Conseil : la vente, la location ou la proposition de vendre ou de louer des biens ou des services dans un lieu public, à l'exclusion des aliments, nécessite une licence de General Vendor accordée par le Department of Consumer and Worker Protection (DCWP, formerly Consumer Affairs). Conseil : la vente de marchandises lors d'une foire de rue autorisée (par ex., une foire de rue, une fête de quartier ou un festival) nécessite un Temporary Street Fair Vendor Permit établi par le DCWP.
	NYC Code §17-307(a)(1)
2	Votre chariot ou véhicule doit disposer d'un permis DOHMH de Mobile Food Vendor valide.
	NYC Code §17-307(b)(1)
3	Vous devez porter votre licence DOHMH de Vendeur mobile de nourriture de manière à ce qu'elle soit visible en permanence par le public et les agents de forces de l'ordre.
	NYC Code §17-311(b)



Loi sur les licences des vendeurs mobiles de nourriture :

Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

4	L'autocollant et la lettre correspondant au permis de Vendeur mobile de nourriture doivent être placés sur le chariot ou le véhicule de manière à ce qu'ils soient visibles en permanence par le public et les agents de forces de l'ordre. Conseil : il n'est pas nécessaire que le permis soit au nom du vendeur.
NYC Code §17-311(c)	
5	Vous devez disposer d'un permis de vendeur spécialisé pour vendre sur les trottoirs à l'extérieur d'un parc.
NYC Code §17-315(i)	
6	Les titulaires d'un permis en zone restreinte ne peuvent pas vendre dans un espace public.
NYC Code §17-307(b)(1)	
Titulaires d'un permis Green Cart	
7	Vous ne pouvez vendre que des fruits et des légumes frais, de l'eau ou des fruits à coque crus et composés d'un seul ingrédient.
NYC Code §17-307(b)(1)(c)	
8	Vous ne pouvez travailler que dans le quartier et la circonscription indiqués sur votre autocollant.
NYC Code §17-311(d)	
Emplacement	
Zone interdite à tous les vendeurs avec un nombre limité d'exceptions	
9	Vous ne pouvez pas vendre dans la « zone du World Trade Center » ci-dessous (y compris les rues limitrophes) à Manhattan : <ul style="list-style-type: none">• Limite est : côté est de Broadway• Limite sud : côté sud de Liberty Street• Limite ouest : côté ouest de West Street• Limite nord : côté sud de Barclay Street <i>Exceptions :</i> Les vendeurs mobiles de nourriture peuvent vendre dans les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Broadway entre Barclay Street et Vesey Street• Côté est de West Street entre Barclay Street et Vesey Street• Côté sud de Barclay Street entre Church Street et Broadway
NYC Code §17-315(k)(1)	
Zone interdite à tous les vendeurs sans exception	
10	Vous ne pouvez pas vendre dans les zones ci-dessous de Manhattan : <ul style="list-style-type: none">• Greenwich Street entre Liberty Street et Thames Street• Côté est de West Broadway entre Barclay Street et Park Place• Liberty Street entre Trinity Place et West Street• Côté est de West Street entre Liberty Street et Cedar Street• Côté ouest de Trinity Place entre Liberty Street et Thames Street
NYC Code §17-315(k)(1)	
11	Vous ne pouvez pas vendre à moins de 6 mètres des cafés avec terrasse et des stands Stoop Line.
NYC Code §17-315(d)	
12	Vous ne pouvez pas vendre à moins de 3 mètres d'un passage piéton situé près des coins de rue, des entrées et sorties de métro ou des allées privées.
NYC Code §17-315(e)	



Loi sur les licences des vendeurs mobiles de nourriture : Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

13	Vous ne pouvez pas vendre : <ul style="list-style-type: none">• dans un arrêt de bus, une station de taxis ou sur le trottoir à côté d'une zone « no standing » proche d'un hôpital ;• sur un terre-plein central à moins que le terre-plein central soit un centre commercial ou une place piétonne (qui offre un espace pour que les piétons puissent marcher).
	NYC Code §§17-315(e), 17-315(h)
Placement et présentoir	
14	Vous ne pouvez travailler qu'en utilisant un chariot ou un véhicule.
	NYC Code §17-307(b)(1)
15	Vous devez laisser un espace dégagé d'au moins 3,65 mètres de large sur le trottoir pour les piétons. Conseil : la distance est mesurée entre la limite de propriété et toute obstruction du trottoir (p. ex., supports à vélos, bornes d'incendie, panneaux de signalisation) ou, s'il n'y a pas d'obstacles, jusqu'au bord du trottoir.
	NYC Code §17-315(a)
16	Votre chariot doit être accolé au trottoir.
	NYC Code §17-315(a)
17	Votre chariot ou votre véhicule, les marchandises que vous vendez et tout autre objet lié à votre vente ne peuvent toucher aucun bâtiment ou structure (p. ex., lampadaires, horodateurs, boîtes aux lettres, poteaux de signalisation routière, bornes d'incendie, boîtes d'arbres, bancs, abribus, poubelles ou barrières de circulation).
	NYC Code §17-315(b)
18	Vous ne pouvez utiliser l'espace situé juste sous votre chariot ou votre véhicule que pour stocker des articles à vendre.
	NYC Code §17-315(c)
19	Votre chariot doit être situé à au moins 6 mètres de l'entrée ou de la sortie de tout bâtiment.
	NYC Code §17-315(d)
20	Votre chariot doit être surmonté d'une toiture afin de protéger les aliments et les équipements de toute contamination. Conseil : vous pouvez utiliser un parasol rétractable.
	24 RCNY §6-04(o)
21	Le côté le plus long de votre chariot ou de votre véhicule doit être parallèle au bord du trottoir et lui être accolé.
	24 RCNY §6-06(a)
Autre	
22	Si votre chariot ou véhicule se trouve sur la chaussée (p. ex., dans des espaces de stationnement), vous devez respecter toutes les lois sur la circulation et le stationnement.
	NYC Code §17-315(f)
23	Vous ne pouvez pas vous installer sur un parking payant.
	34 RCNY §4-08(h)(7)



Loi sur les licences des vendeurs mobiles de nourriture : Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

Affichage du prix	
24	Pour tous les articles proposés à la vente, vous devez indiquer le prix, hors taxes, comme suit : <ul style="list-style-type: none">• sur un article individuel avec un tampon ou une étiquette OU• sur un panneau clairement visible à l'endroit où l'article est présenté.
	NYC Code §20-708
Gestion des déchets	
25	Vous ne pouvez pas jeter de déchets dans la rue.
	NYC Code §16-118
26	Vous ne pouvez pas déposer de déchets dans les poubelles publiques.
	NYC Health Code, 24 RCNY Art. 89.25(a)
27	Aucun liquide, déchet ou aliment ne doit s'écouler ou se déverser de votre chariot ou de votre véhicule.
	NYC Health Code, 24 RCNY Art. 89.25(c)

Pour de plus amples informations : **Consultez le site** nyc.gov/BusinessToolbox | **Contactez le 311** (212) NEW-YORK (Hors de NYC)

Ce document est fourni à titre informatif uniquement, il n'est pas exhaustif et ne constitue pas un avis juridique. Les entreprises de la ville de New York doivent se conformer à toutes les lois et règles fédérales, nationales et municipales pertinentes. Les entreprises sont responsables de connaître et de se conformer aux réglementations en vigueur qui concernent leurs affaires.